

la bienfaisance, et non par une haine forcée qui fait que les citoyens s'entre égorgent par milliers. La fraternité aide à vivre, elle ne tue pas. Ni jamais il lui est donné de réaliser au sein de la société toutes les conséquences de ses principes, elle le devra à celui qui l'a introduite dans le monde. à ce Christ dont le peuple vainqueur de Paris portait l'image, s'écriait si magiquement: "A genoux, à genoux, voilà celui qui a donné la liberté au monde!"

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, SAMEDI 4 JANVIER 1851.

Première Page:—Canada: Essai sur la Fraternité.

L'article que nous publions aujourd'hui sous ce titre, à la première page, doit être regardé comme le complément de l'intéressante et savante dissertation sur la Civilisation, que nous reproduisimes il y a déjà plusieurs mois. Nous prenons la liberté de rappeler aux lecteurs ce que l'auteur lui-même écrivit alors: Que le but de toute la dissertation était de faire connaître au public la nature de l'enseignement du Collège de St. Hyacinthe, sur cette partie si importante d'une haute éducation; la philosophie de l'histoire. La discussion tout entière équivaut à un résumé des leçons données dans le cours de l'année scolaire sur cet objet. L'essai sur la fraternité offre, en outre, un intérêt d'actualité, car le mot en est aujourd'hui prononcé par toutes les bouches et il occupe tous les esprits. L'auteur exige que nous rappelions qu'il a mis à contribution, pour ce travail, quelques uns des publicistes contemporains les plus distingués, dont il a cité textuellement quelques passages.

Coup-d'oeil sur le Diocèse de Montréal.

Le Diocèse de Montréal renferme environ 125 Paroisses canoniquement érigées, et une douzaine de Missions. La population catholique, qui forme la très-grande majorité, s'élève à environ 325,000, dont à peu près 18,000, d'origine Irlandaise. Le clergé est composé de 270 prêtres, y compris les membres des différentes Communautés.

L'Evêque actuel est Monseigneur Ignace Bourget, sacré Evêque de Tlemcen et Coadjuteur de Montréal, le 25 Juillet 1837, et préconisé Evêque de Montréal le 23 Avril 1840.

Monseigneur Jean Charles Prince a été nommé par le Pape Grégoire XVI, Coadjuteur de Montréal et Evêque de Martyropolis, le 5 Juillet 1844, et consacré sous ce titre, le 25 Juillet 1845.

Un Chapitre a été érigé dans la Cathédrale par un Mandement en date du 18 Janvier 1841, en vertu du Bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, en date du 10 Mai 1836. L'installation Solennelle des Chanoines fut faite le 21 Janvier 1841, par Monseigneur de Forbin Janson, Evêque de Nancy. En ce moment le Chapitre se compose de quatre chanoines d'honneur, à savoir: Mgr. P. Phelan, Evêque de Carraha, et administrateur du Diocèse de Kingston, Mgr. Prince, Evêque de Martyropolis; Mgr. Blanchet, Evêque de Walla-Walla, (Oregon), et Mgr. Pie, Evêque de Poitiers. (France)

Quatre chanoines titulaires; le Doyen, le Grand Chantre, le Theologal, le Pénitencier. Huit Chanoines honoraires; et trois Chapelains.

Il y a six Vicaires-généraux, dont quatre sont Curés.

Le Diocèse possède plusieurs Communautés d'hommes et de femmes, à savoir: Les Sulpiciens, les Jésuites, les Oblats, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Clercs de St. Viator, les Frères de St. Joseph;— Les Religieuses Hospitalières des Hôtel-Dieu; les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame; les Sœurs Grises de l'Hôpital-Général; les Sœurs de la Providence; les Dames du Sacré Cœur; les Sœurs de la Miséricorde; les Sœurs du Bon Pasteur; les Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie; et les Sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs; les Filles de Ste. Anne;— Plusieurs établissements fournissent l'éducation primaire et élémentaire à la jeunesse des deux sexes: à savoir: le grand Séminaire Diocésain, et le Collège de Montréal, sous la direction des Sulpiciens; le Collège Ste. Marie, des R. P. Pères Jésuites; le Séminaire de St. Hyacinthe; le petit Séminaire de Ste. Thérèse; le Collège de Chambly; le Collège de l'Assomption; le Collège de Terrebonne; le Collège Joliette; Les Frères des écoles chrétiennes, établis et soutenus par la munificence des Sulpiciens, ont plusieurs écoles dans la ville de Montréal et à la campagne où ils donnent gratuitement l'éducation à plus de 3,000 enfants.

Les Sœurs de la Congrégation donnent une éducation presque entièrement gratuite à environ 4,500 filles tant de la ville que de la Campagne, sans parler de leur magnifique pensionnat de la ville, où elles donnent une éducation plus soignée aux enfants appartenant aux familles aisées.

De plus, chaque paroisse possède plusieurs écoles municipales, et de Fabrique. L'Hôtel-Dieu donne ses soins à environ 1800 à 2000 malades par année.

Les Sœurs Grises abritent habituellement sous leur toit hospitalier, de 125 à 150 vieillards et vieilles femmes infirmes; 90 à 100 enfants trouvés; 75 à 80 orphelins; et payent la pension de 60 à 80 enfants en nourrice.

Les Sœurs de la Providence font à peu

près les mêmes œuvres que les Sœurs Grises quoique sur une échelle un peu moins grande, n'ayant guère d'autres ressources que la charité des fidèles.

Les Sœurs du Bon Pasteur travaillent à ramener au bien ces êtres-impardonnés que la société repousse de son sein, et pour lesquelles l'hérésie et la philanthropie n'ont jamais su rien faire: où trait donc frapper le repentir de ces êtres flétris que tout le monde repousse sans ce dévouement sublime des Sœurs du Bon Pasteur qui en retirent habituellement dans leur couvent de 60 à 80?

Les Sœurs de la Miséricorde dont la maison est connue sous le nom d'Asile de la Maternité ne peuvent recevoir plus de 15 à 30 de ces malheureuses victimes du libertinage, à cause de l'exiguïté du local qu'elles occupent actuellement. Que d'infantucides cette maison n'empêche-t-elle pas!

Telles sont les principales œuvres enfantées par le catholicisme dans le Diocèse de Montréal, sans parler de celles des Conférences de St. Vincent de Paul, de la Société de Tempérance, de l'Association pour la Propagation de la Foi, et autres Sociétés et Confréries pour entretenir et développer la piété des fidèles en fants de l'Eglise. Heureux le peuple qui possède ces belles Institutions; plus heureux encore de savoir les apprécier et les soutenir, comme il l'a fait, malgré les violentes attaques de l'antagonisme religieux et de l'impunité.

PAROISSE DE MONTREAL.—Du 1er Janvier 1849 au 1er Janvier 1850, il y a eu 2,126 baptêmes, 414 mariages, et 1412 sépultures.

Une association de jeunes Canadiens Anglais s'est formée dans cette ville sous le titre de Société de Tempérance. Elle s'est réunie quatre fois le mois dernier pour entendre des dissertations et discours de plusieurs de ses membres, sur la tempérance, à la suite desquels nombre de personnes se sont ralliées à cette excellente cause et ont immédiatement inscrit leurs noms sur le catalogue de ses adeptes.

L'élan imprimé dans la voie de la Tempérance par celui qui en est le fondateur en Canada, obtient véritablement un beau succès. Les rançures politiques et les préjugés de caste ou de secte n'y font rien: on veut être tempérant, et ce lot est au bénéfice commun de l'humanité.

L'approche des élections générales tient en éveil les susceptibles sur les démarches les plus ordinaires de ceux que leur position de représentants lie aux intérêts généraux du pays ainsi qu'elle les intéresse au résultat de l'appel qui bientôt sera fait au peuple. L'on va jusqu'à prétendre que les visées de quelques députés à leurs constituants ne sont qu'une œuvre d'intrigue dont le but serait d'obtenir une continuation de faveur. Ces conjectures n'indiquent aucune violation des bienséances: ce n'est pas d'hier, selon nous, que l'on a dû regarder comme fort convenables les rapports personnels entre un représentant et ses électeurs. Est-il une loi qui lui prescrive de s'en tenir avec eux aux communications écrites?

La prétention que nous venons de signaler n'est juste à l'égard de personne; elle devient blessante lorsqu'en s'adressant aux députés élus, elle semble favoriser les cabales préparées de haut et de loin dans l'intérêt de certains candidats à élire. Nous appuyons cette remarque sur les avis qui nous parviennent de quelque endroit en attendant des renseignements positifs que nous offre un correspondant pour les mettre au jour.

Des renseignements dans lesquels nous avons foi confirment la pensée que nous entretenions en considérant la nouvelle qui attribuait à M. Angers, avocat, l'intention de se porter candidat au comté de Kamouraska, en opposition à M. C. Chapais, comme dénuée de tout fondement.

Nous apprenons par le Canadien que M. Letellier, jeune notaire de Québec, doit se présenter aux hustings de Kamouraska. Nous observons avec le Canadien qu'il est à regretter que les électeurs des différentes paroisses du comté n'aient pas nommé des délégués qui, réunis en assemblée, auraient désigné un candidat après s'être engagés mutuellement à soutenir celui qui aurait la majorité des voix. D'un autre côté, voici ce que nous marque un correspondant du comté de Kamouraska: "M. Chapais est homme d'intégrité à toute épreuve, estimable et généralement estimé. Si en opposant se présente avec des avantages égaux, mais résident hors du comté, il aura toujours de moins que M. Chapais l'avantage de demeurer au milieu de ses constituants. D'ailleurs, M. Chapais est très instruit, maniant bien la parole, et sa réputation d'homme de talent n'est pas une réputation usurpée."

Nous avons reçu hier un pamphlet de treize pages, intitulé: "Traité sur la Tenue Générale d'une Terre dans le Bas-Canada, démontrant comment un sol usé peut être rendu des plus fertiles sans capital; Aussi: De la Rotation des récoltes; Des Racines et Cultures Sarclées; Des Instruments d'Agriculture; Du soin des Animaux, etc., etc., par un habitant du District de Montréal, qui a mis en pratique avec le plus grand succès, pendant plus de vingt ans le système qu'il recommande, et qui, ayant commencé sans moyens, est devenu propriétaire de terre." Cet opuscule, publié par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, est présenté et recommandé par Elle aux Cultivateurs du Bas-Canada.

On lit en tête cet Avis au Lecteur: "Avec l'assentiment de l'auteur, intelli-

gent et expérimenté, j'ai fait imprimer et distribuer ce petit traité, croyant qu'il pourrait être utile aux cultivateurs du Bas-Canada. J'ose espérer qu'on le lira avec attention, et qu'on ne désignera pas les avis si simples et pratiques qu'il contient."

ELAIN ET KINCARDINE.

Toronto, 1er Janvier 1851. Le traité contient en effet des renseignements précieux sur l'art agricole. L'auteur paraît être un ancien cultivateur qui a réalisé une petite fortune sur une terre qu'il tenait à bail. Il met maintenant au jour pour l'utilité de ses compatriotes, des instructions pratiques, fruit de son expérience et de ses heureux travaux.

La fête de mercredi, en limitant les heures de travail de nos ouvriers typographes, a empêché hier l'apparition régulière des Melanges Religieux. La cause de ce retard nous méritera sans doute l'indulgence de nos abonnés.

Nous devons en même temps rappeler que la fête des Rois, qui tombera lundi, nous mettra dans la nécessité de ne publier, la semaine prochaine, qu'une feuille, dans laquelle nous nous efforcerons de réunir tout ce que nous aurons apporté d'intéressant nos communications et nos échanges.

L'article communiqué de M. F. X. Marmier sur le Canada, aura place dans le prochain numéro.

BULLETIN.

Enumération des partis en Canada.—La situation politique.—De l'administration locale.—Les oppositionnistes.—Faits politiques.

Le nombre des partis qui, en Canada, travaillent à conquérir l'ascendant politique, la diversité de leurs plans et des intérêts qu'ils avouent, présentent un singulier coup d'oeil à l'observateur, à l'étranger surtout, s'il est vrai que le chaos où nous paraissons être n'existe point ailleurs. Une brève récapitulation va synoptiquement retracer l'état politique de la province au début de l'année 1851.

1° Les ultra-conservateurs. Ils ont pour chef dans l'assemblée législative M. W. B. Robinson et quelques autres députés. Ce parti compte en-dehors de la Chambre de nombreux adhérents à l'Eglise d'Angleterre dont M. Robinson défend les intérêts au-dehors.

2° Les Conservateurs modérés.—Ceux-ci qui ont aussi des partisans assez nombreux en dehors de l'enceinte législative, sont ici représentés par MM. John A. McDonald, Henry Sherwood et d'autres membres de l'Assemblée. Ils ne professent aucun système défini, si ce n'est une opposition persévérante au Cabinet actuel.

3° Les Libéraux, dits Ministerialistes.—Ils forment les deux tiers de la population du Bas-Canada.

4° Les Liguers ou Confédérés.—Leur objet hautement avoué est une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, avec un parlement et un vice-roi, sous le protectorat du gouvernement métropolitain; exactement, on a peu près, le plan préconisé par lord Durham. Cette association politique a besoin de partisans qui viennent en aide à l'activité des membres dont elle se compose. Une lutte électorale ne lui offrirait d'autre avantage pour elle-même que la division qu'elle opérerait dans les rangs de ses adversaires à son bénéfice. Les principes des liguers diffèrent selon la localité ou le nom de l'homme qu'il s'agit de soutenir. Il n'y a que peu de jours, leur organe principal, le Montreal Gazette témoignait de sa confiance dans le concours de la législature canadienne pour la mise à exécution de la théorie qu'ils professent. Mais de nombreux sceptiques ne partagent nullement cette espérance.

5° Les "Clear Grits".—Dans le nombre de ces politiques fine fleur sont des Ministerialistes déçus, des ultra-radicaux anglais, des Républicains, des Annexionistes des deux origines, et bien des gens qui répudient toutes ces spécialités du genre pour en adopter la bigarrure. Il faut avouer qu'ils n'obtiennent que peu de sympathie, si même ils obtiennent tout; et voulu former une convention, projet avorté dans le ridicule. Ils ont réussi à susciter au ministère quelques ennemis peu redoutables, il est vrai, mais, dit fort à propos un journal du Haut-Canada, "comme parti, les "Clear Grits" n'ont de puissance que pour le mal."

De toutes ces dénominations, le parti libéral est celui qui l'emporte par le nombre et par l'influence; il ne déchoirait momentanément que par suite de la division que ses adversaires supposent exister parmi les hommes du cabinet: fait hypothétique et plus que douteux, même d'après les apparences. Les adversaires du Cabinet, faibles par leur multiplicité, aspirent chacun à fonder leur empire despotique sur tous, la plupart par l'application du progrès au moyen d'un bouleversement des institutions. Le progrès est, il est vrai, l'un des traits distinctifs de notre époque; il peut aussi bien dégénérer en manie. Les annexionistes n'ont-ils pas prétendu sérieusement que la législature canadienne pouvait, sans déroger à ses devoirs, admettre, discuter et même patronner une pétition demandant l'annexion du Canada à la république voisine? Il eût presque autant valu solliciter d'elle une déclaration d'indépendance. Les "clear grits" qui veulent à leur tour un gouverneur électif, calculent de même qu'ils feraient si nous n'avions absolument rien à démêler avec l'Angleterre.

Les réformateurs qui oublient ainsi leur point de départ, ont rarement à fournir une longue carrière. Le peuple, par son attitude calme et réfléchie, a pronostiqué le sort futur des coteries en Canada: "Les prochains élections générales le feront sans doute se prononcer d'une manière définitive sur le sort qui les attend."

Il est donc, selon nous, très improbable que le résultat du scrutin populaire soit favorable au plan d'un "ministère de coalition" rêvé par les différents partis que nous venons d'énumérer; ce qu'il y aurait de moins heureux dans une telle combinaison, ce serait le conflit des prétentions diamétralement opposées, et, de là, l'impossibilité de se maintenir. Cette ombre inévitable a été prévue de la plupart des organes de la presse du Haut-Canada.

Les feuilles et les hommes politiques qui ne partagent ni ce goût des innovations impossibles, ni même l'idée qu'elles puissent être en aucune façon avantageuses au peuple, s'appuient sur un principe fort sage en soutenant que le parti le plus sûr est d'adhérer au système des réformes progressives, et de profiter de la situation. Rien de mieux certainement, lors même que des considérations de justice seraient seules appelées au secours d'une approbation calme et convenable des actes de l'administration actuelle.

A leur avènement au pouvoir, les hommes de notre présent cabinet avaient à surmonter les obstacles que lui opposait un esprit de parti le plus violent, comme il a dit un journal, qui n'a jamais honoré un pays libre; ils ont, plus tard, triomphé de la tentative ouverte d'induire le peuple de cette colonie à transférer aux Etats-Unis le gouvernement et la possession du Canada. Ils avaient à administrer avec un trésor épuisé, des dettes, et des biens déshérités pour ressource. Le remède à un mal aussi grave a été le fruit du remanement qu'ils ont effectué; les biens publics se négocient avec la plus grande facilité. Au nombre de leurs mesures hautement recommandées sont: une bonne loi concernant les jurés—un acte sur les cotisations—une loi de réforme électorale—une autre étendant la juridiction des cours de division—la réforme de l'université—le développement du système municipal—le succès d'une négociation qui transfère aux autorités provinciales le contrôle sur les postes, et la réduction du port des lettres et des journaux à un taux minime—la réduction des frais en Cour de Chancellerie—des bills qui ont pour but la construction d'un chemin de fer avantageux à toute la province, et un système de voleterie qui produit d'excellents effets—l'appropriation d'une portion du domaine public à l'éducation de la jeunesse du Canada—la liberté de navigation qui ouvre nos ports aux vaisseaux étrangers—la création d'une cour d'appel—des subdivisions avantageuses du territoire de la province—des négociations heureuses pour la réciprocité du commerce avec les provinces américaines—une loi hypothécaire—financière—une loi sur le libelle, et beaucoup d'autres lois également utiles et bien accueillies du peuple. Toutes ces choses ont été accomplies en deux ans.

Nous avons remarqué dans le Globe les réflexions dont il accompagnait un tableau véridique qu'il publia le mois dernier du bien réalisé par l'administration du jour; il disait: "Que les membres du cabinet actuel de montrant au pouvoir ou qu'ils en descendent, ils se sont érigés à eux-mêmes dans le livre des Statuts du pays, un monument durable. Les hommes de parti peuvent vociférer contre eux et faire usage de fausses représentations, noircir leurs motifs et vilipender leurs noms, tout cela ne peut faire qu'ils n'aient exécuté une tâche que d'autres hommes dans leur position n'ont pas eu la volonté ou le talent d'accomplir. Le temps n'est pas éloigné où le souvenir de leur administration sera accompagné d'un sentiment de reconnaissance."

Pour compléter cet aperçu de la situation, il n'est pas besoin de dire à quels moyens a recouru l'opposition dont les organes dans la presse Canadienne n'ont d'autre expédient que de mettre perpétuellement en accusation les ministres, et principalement le procureur-général M. L. H. LaFontaine.

Mais il convient au moins d'en donner un échantillon empreint du véritable esprit de la fraternité démocratique. L'Avenir, de son côté, disait il y a quelques semaines: "Un parti fou, arbitraire et réactionnaire, occupe le pouvoir, c'est vrai; mais qu'il porte son triomphe, puisqu'il ne saurait être qu'éphémère.—Nage saine et lourde, il vicie momentanément notre atmosphère, mais il sera facilement balayé par le vent de la raison et du bon-sens populaire."

Pois, ailleurs encore: "Il n'y a plus de lutttes d'opinion à espérer en Canada qu'entre le parti qui veut prolonger l'agonie du régime colonial et celui qui sous des noms différents, tend à l'annexion du Canada aux Etats-Unis."

"Nous nous soucions peu que nombre de ceux qui sont ainsi annexionistes, prêtent par politique ne pas en prendre immédiatement le titre; ils n'en marchent pas moins vers l'accomplissement des destins.—Que les Liguers, que les Liguers demandent les institutions électives, et la prépondérance du droit populaire; nous y applaudissons de tout cœur, parce que derrière ces réformes se dresse leur inséparable corollaire: la Liberté!"

Hélas! les destins sont un peu lents à venir. Mais tout cela fait voir que dans notre climat la liberté a des amants tout-à-fait désintéressés puisqu'ils travaillent avec la chance probable de ne rien obtenir. Nous dirions même que, sans les noms, qui en France diffèrent de ce qu'il sont en Canada, ils s'y ment un parti de jeunes écoliers en démocratie, surnommés enfants terribles, qui, à plus d'un titre, sont jugés dignes de toute la sympathie politique de M. Ledru-Rollin.

Le seul événement des dernières semaines qui ressemble à un fait politique, est la retraite de M. Merritt du Bureau des Travaux Publics dont il était le Chef. Les organes oppositionnistes n'ont pas manqué d'interpeller en Pin-

sultant le ministère sur le choix du successeur de M. Merritt, mais rien n'a transpiré jusqu'à ce moment sur cette nomination.

Des journaux du Haut-Canada invitent le peuple à solliciter la continuation du siège de l'administration à Toronto pendant quatre années afin d'en empêcher le transfert à Québec le printemps prochain. Cette réclamation sans motif valable gagne en apparence peu d'adhérents; d'ailleurs, les arrangements pris à cet égard ont été déclarés irrévocables.

Les Juges et le Barreau.

On lit sous ce titre dans l'Ordre Social de Québec, un article que nous reproduisons ci-dessous comme un nouvel indice de l'attitude ferme du barreau dans la lutte qu'il soutient contre les Juges de cette section du Bas-Canada sur la question du tarif et des règles de procédure dernièrement promulgués. Le rédacteur en chef de l'Ordre Social est un avocat, et nous remarquons que bien des journaux de l'ancienne capitale et d'ailleurs approuvent la position qu'il assume dans ce grave démêlé. Nous citons: "Personne plus que nous ne désire que les hommes chargés par notre commune souveraine du terrible devoir d'administrer la justice, soient entourés du respect et des égards dus à leurs importantes fonctions. Mais tout en reconnaissant que ce respect et ces égards sont inhérents à la qualité de juge, nous ne pouvons méconnaître les égards et le respect que les juges à leur tour doivent aux avocats, leurs auxiliaires indispensables dans la tâche si pénible et si ardue de rendre à chacun ce qui lui appartient."

C'est donc avec un amer sentiment de tristesse que nous avons lu dans les journaux de cette ville, le procès-verbal des assemblées tenues par la section du Barreau du district de Québec au sujet de la promulgation du nouveau tarif que la cour supérieure a rédigé en conformité des dispositions du dernier acte de judicature. "Ce tarif qui vient détruire des droits acquis, ruiner l'avenir des avocats, aurait dû, ce semble, être communiqué à ceux dont il attaquait les fortunes. Néanmoins, les juges en cette circonstance, ont adopté un mode de cachotterie indigne des hautes fonctions qu'ils remplissent, offensant pour le barreau et injurieux aux intérêts du public."

"Nous ne ferons pas au barreau l'injure de penser que la démarche qu'il vient d'adopter est dictée par des sentimens sordides. Loin de là; nous sommes convaincu que la conduite des avocats en l'occasion présente, n pour mobile une source plus noble et plus digne du corps honorable auquel ils appartiennent, celui d'une sincère conviction d'avoir été insultés, offensés de la manière la plus outrageante par la conduite des juges envers le barreau."

"Si les avocats, une fois placés sur le banc, oublient qu'ils ont autrefois fait partie du Barreau, les membres de ce corps ne peuvent oublier que les juges ne sont que des avocats auxquels une commission de la Reine a donné le pouvoir de juger solennellement ce, qu'avant leur nomination, ils jugeaient précieusement et en première instance dans leurs études. Les avocats ne peuvent oublier tous les importants services rendus au pays par leur corps dans la cause des libertés civiles et politiques, et ils peuvent sans crainte mettre dans la balance ces services avec ceux des juges qui jusqu'à ce jour ont occupé les fonctions judiciaires, et laissé le pays décider entre eux et leurs agresseurs."

"La conduite des juges envers le barreau ressemble à celle de ces parvenus qui, oublieux de leur passé, prennent pour de la noblesse et de la dignité la morgue et les dédains dont ils abreuvent ceux qui étaient leurs égaux en fortune, et qui sont leurs supérieurs en intelligence et en talents."

"Si les juges s'imaginent hausser la dignité de leurs fonctions par le mépris qu'ils affectent pour les avocats, ils se trompent grandement. Ils ne s'aperçoivent pas que les humiliations qu'ils jettent à la face des avocats retombent sur leurs propres têtes, et tendent plus que toute autre chose à discréditer, à avilir l'administration de la justice dans l'esprit des justiciables. Si les juges s'imaginent que l'opinion publique les soutiendra dans leur croisade contre le barreau, ils sont dans une étrange erreur. Qu'ils ne s'y trompent pas; s'ils cherchent par leur conduite envers le barreau à persuader au peuple que les avocats sont des hommes que l'on peut humilier, insulter impunément, le peuple, fort de cet exemple, apprendra quelque jour que les juges tirés du sein des avocats peuvent également être insultés et outragés."

Un comité nommé par le barreau de Québec a fait rapport que le tarif promulgué par la Cour Supérieure est de toute nullité. Le barreau de Trois-Rivières a résolu d'observer la ligne de conduite dont celui de Québec vient de donner l'exemple.

Le Barreau de Montréal a lui-même adopté des résolutions conformes aux vues de la Section de Québec. Il ne nous est pas possible de les insérer aujourd'hui.

L'Industrie manufacturière à Montréal.

Le Herald de jeudi, désirant offrir à ses lecteurs un tableau de l'industrie manufacturière de cette ville, pour être transmis à l'Exposition Industrielle de Londres, ajoute à des réflexions sur le progrès des diverses branches industrielles parmi nous depuis un siècle, des notes très-exactes sur les établissements de ce genre qui existent à Montréal, et dont suit une analyse.

BRASSERIE ET DISTILLERIE DE WILLIAM ET THOMAS MOLSON au faubourg Ste. Marie, désignées en premier lieu comme étant les plus anciens établissements de la cité. La Brasserie remonte à l'année 1783. Le bénéfice de ces deux fabriques est considérable.